L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 29 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIÈME PARTIE.

IV—Suite.

Le premier acte venait de finir lorsque le beau colonel, toujours pâle se montra, rendant visite à Louise de Farges, au fond de la loge de la comtesse, dont la beauté juvénile et charmante rayonnait. La comtesse de Farges s'était fait accompagner par une amie de quelques années plus âgée qu'elle et dont le mari commandait en ce moment une brigade à l'armée d'Espagne. La salle tout entière se prit donc à regarder et à lorgner le chef du régiment de Berchany, la générale de Berruis et la *petite comtesse*, pour laquelle l'empereur n'avait ni froncement de sourcils ni méchante humeur.

Solignac paraissait fort empêché, gêné sous le feu des lorgnettes.

—Vous redoutez moins le feu de l'artillerie, colonel, lui dit Mme de Berruis.

Solignac avait en outre une sorte de dépit à voir Mme de Farges ainsi regardée, et, en réalité, ainsi analysée.

Jamais Louise n'avait été aussi séduisante. Elle pouvait ne rien redouter de ces milliers d'yeux fixés sur elle; décolletée, sur la rondeur de ses épaules, un long rouleau de ses fins cheveux dorés s'épandait comme une caresse. Elle avait parfois de délicieux petits frissons qui faisaient se replier son bras contre sa poitrine, et des sourires d'enfant heureux qui donnaient à ses yeux noirs, à son visage délicat et mutin, une expression d'ineffable joie.

La comtesse engagea Solignac à demeurer dans sa loge, au moment où le prélude du second acte commençait.

Solignac éprouvait maintenant comme une ivresse profonde, une volupté pénétrante. Il se retrouvait dans l'atmosphère capiteuse d'autrefois: des femmes, des parfums, des soupirs harmonieux. C'est à présent surtout qu'il se sentait rattaché à la vie par tout ce qui la rend enviable et chère, les séductions éternelles de l'art et l'attrait captivant de la femme aimée.

Tout ce que son cœur—ce cœur qu'une émotion trop forte pouvait faire cesser de battre—ressentait, Solignac le trouvait d'ailleurs exprimé avec une puissance admirable par cette musique de la *Vestale* si poignante au second acte et presque vertigineuse. Il lui semblait que ces notes ardentes, ces duos passionnés, ces rêves de tendresse, de désir, de vie, cet épanouissement presque furieux de l'invincible amour traduisaient sa propre pensée, ses voluptés intérieures, ses sentiments et ses songes.

Il regardait Louise tandis que, sur la scène, Licinius et Julia s'enivraient de leur amour. Et pendant que la générale, grande admiratrice de Spontini, ne voyait dans le duo que les beautés de la composition même, Solignac y trouvait tout un monde amoureux. Henri eût voulu que la comtesse comprît bien que ce que murmurait Licinius, d'une lèvre brûlante, lui aussi le pensait, lui aussi eût voulu le faire entendre à la femme adorée.

La musique a cela d'admirable qu'elle traduit, sans rien compromettre par un adjectif douteux ou trop éperdu, les indicibles pensées de ceux qui n'osent parler. Louise se sentait troublée, presque mal à l'aise, pendant que le duo immortel montait, grandissant comme la passion elle-même. Elle n'osait regarder Solignac, mais elle éprouvait sur la joue comme une sensation étrange de brûlure. C'était les regards du colonel qui ne la quittaient pas.

"Je te vois!" chantait Licinius, et l'expression de l'amant de Julia n'avait pas plus de tendresse que l'amour de Solignac empruntant, pour rompre le silence, les accents passionnés de Spontini.

Louise eût voulu répondre, elle eût voulu lui dire qu'il était compris, qu'il était aimé peut-être; mais le souvenir d'Andréina était encore là, et elle s'efforçait de demeurer souriante et calme, pendant que son cœur se soulevait, palpitant comme le duo lui-même.

Quelle que fût sa volonté pourtant, la comtesse Louise ne put s'empêcher de se tourner vers Solignac lorsque Licinius disant à Julia:

Veille autour de ces murs et prends soin de tes jours.

la vestale répond tendrement:

Je ne crains que pour toi!

Louise de Farges songea instinctivement aux dangers qu'avait courus Solignac. Mais c'était—dans la pensée même de la petite comtesse—par sentiment d'humanité. Elle voulait ou croyait vouloir dire au téméraire colonel: Soyez plus prudent désormais.

Solignac lut cependant plus que de la pitié dans un tel regard. Il crut un moment que Spontini traduisait aussi les pensées de Louise comme il donnait une forme harmonieuse à ses rêves, à lui:

C'est pour toi seul que je veux vivre;
Oui pour toi seule je veux vivre.

chantaient les amants de la *Vestale*, jetant au ciel leurs cris, leurs plaintes, leurs transports, leur ardeur, leur amour, et leurs étreintes faisaient tressaillir Louise et courir un frisson dans les veines du beau Solignac, tandis que la générale de Berruis, plus calme, se contentait d'y voir une occasion pour Mme Branchu de prouver que la musique de Spontini n'était vraiment pas *inchantable*.

Le *crescendo* superbe, éclatant, plein d'ivresse de cet acte tout entier, terminé par le coup de tonnerre du *finale*, par le chœur majestueux et terrible des prêtres fanatiques, emporta Solignac jusqu'au vertige. Il se sentait vivre d'une vie nouvelle plus intense, éperdue, et à la fois il se sentait mourir. Une telle secousse le brisait, et maintenant, pâle et souffrant, il contemplait plus avide encore—et comme si la vision eût dû disparaître—Louise de Farges dont l'émotion se trahissait par les mouvements précipités de son éventail.

—Que cela est beau! s'écria-t-il, au moment où la toile tombait sous les applaudissements de la salle entière.

Louise ne répondait pas; l'angoisse la serrait à la gorge. Elle avait des larmes dans les yeux.

Solignac, penché vers elle, tout près de ces épaules admirables, blanches et rondes, s'enivrait en quelque sorte du silence de Louise, silence plein de rêves, comme le sommeil.

Tout à coup, en se penchant davantage, il aperçut une larme, une divine larme, qui glissait sur la joue un peu pâlie de la comtesse, comme une goutte de rosée coulerait sur la chair d'une fleur.

—Vous pleurez? s'écria-t-il.

Elle essaya de sourire.

—J'adore la musique, fit Mme de Berruis, mais, je l'avoue, je ne vais pas jusqu'aux larmes.

—Ah! dit Louise, c'est que ce terrible finale, menaçant, formidable, plein de grondements et de dangers me faisait penser à tout ce qui, dans la vie, est le péril et l'embûche et, pendant que les prêtres et le peuple jetaient leurs malédictions ou leurs cris, il m'a semblé,—sommes-nous folles, nous autres femmes!—qu'une menace n'était pas loin...

—Et laquelle? fit Henri.

—Je ne sais pas, répondit Louise, tandis qu'à son oreille l'écho de la voix de la Vestale chantait encore:

Je ne crains que pour toi!

Solignac essaya de sourire, mais, tout brave qu'il fût, il ne put s'empêcher de tressaillir en apercevant, au moment même où Louise parlait, là, en face de lui, dans l'embrasure d'une porte, debout au fond d'une loge vide, Agostino Ciampi qui le regardait fixement.

Solignac demanda la lorgnette de Mme de Berruis et, avec une affectation d'insolence, il la braqua sur le visage altier du marquis napolitain. Agostino se tint un moment le front haut, en manière de bravade, puis, la lèvre relevée par un rictus haineux, il disparut.

Solignac ne le revit plus. Quant à Louise, elle ne l'avait pas même aperçu.

Elle songeait.

Le beau colonel était toujours aussi rêveur et aussi troublé en quittant l'Opéra, l'âme encore remuée par cette harmonie puissante. L'équipage de Mme de Farges attendait. Solignac éprouvait une sorte de colère ou de mélancolie en se disant que ces heures bénies, vécues à côté d'*elle*, avaient passé si vite. Il fallait la quitter!

La petite comtesse allait monter dans sa voiture, lorsque Florival de Saint-Clair se précipita vers elle, s'excusant de n'être pas venu plus tôt lui présenter ses hommages.

—Je vous le pardonne, mon cher Saint-Clair, dit Louise.

—Mais, moi, j'ai perdu l'occasion de voir Vénus écoutant Euterpe, la Déesse prêtant l'oreille à la Muse!

—Vous vous en consolerez, Saint-Clair.

—Et avec qui, grand Dieu!

—Mais... Cydalise?... La *lune rousse*!

Elle raillait, sans trop songer à ce qu'elle disait, car sa pensée était ailleurs.

Le pauvre Florival rougit à ce souvenir malheureux d'une licence poétique, et, voulant essayer de reconquérir sur la petite comtesse, l'influence perdue, il proposa timidement à Louise de Farges de s'arrêter un moment chez Garchi, à Frascati, où l'on se rendait volontiers à la sortie de l'Opéra.

—Soit, dit Louise. Êtes-vous de cet avis, baronne?

Mme de Berruis fit un signe d'assentiment.

—Vous nous accompagnez, colonel?

Solignac était enchanté! Il eût volontiers serré dans ses bras Florival qui lui permettait ainsi de demeurer quelques instants encore avec Louise.

Le colonel et le maigre Saint-Clair prirent place dans la voiture, en face des deux femmes. Solignac sentait sur ses genoux le frôlement de la robe de Louise, il voyait les yeux noirs de la comtesse briller devant lui dans la nuit; il ne disait rien, il était heureux.

Florival cherchait des madrigaux.

Peut-être Louise éprouvait-elle de son côté quelque plaisir à ne point se séparer de Solignac aussi brusquement.

Il y a de l'inconscience dans l'amour, et pour obéir à ce qui le séduit, l'être humain, qu'il soit homme ou femme, a toujours à son service les meilleures des raisons et le plus puissant des auxiliaires: l'instinct.

—Voici Frascati! s'écria Saint-Clair en apercevant de loin l'illumination extérieure du café à la mode. Quel dommage qu'il n'y ait pas concert ce soir!

—C'est tant mieux, au contraire, répondit Louise. Que pourrions-nous écouter après Spontini?

—Le fait est, dit Saint-Clair avec un hochement de tête admiratif, le fait est que la *Vestale*!

Et il fredonna aussitôt l'air du duo:

C'est pour toi seul que je veux vivre
Oui, pour toi seule je veux vivre!

Louise et Solignac se regardèrent instinctivement. Et—quelle folie!—il sembla au colonel que la petite comtesse se pressait presque tremblante contre lui.

Le cocher arrêta les chevaux.

—La main aux dames! dit Florival galamment, quoique, ajouta-t-il, les Déesses aient le droit de mettre pied à terre sur des nuées!

Louise, pour descendre, s'appuya sur Solignac dont le visage trahit soudain une expression de souffrance.

—Qu'avez-vous donc? fit-elle.

—Rien! dit le colonel.

Il venait de ressentir au cœur comme un coup de lance.

—Voulez-vous que nous n'entrions point là? demanda la comtesse.

—Voulez-vous que je renonce à ce que tant d'autres n'ont jamais eu pendant toute une existence: une heure de joie? dit le colonel.

Florival avait entendu. Il fit aussitôt la moue.

—Bien tourné, dit-il à Mlle de Berruis, mais je n'aime pas beaucoup les militaires qui marchent sur nos brisées!

—Marchez sur les leurs, répondit la générale. A charge de revanche, monsieur!

—Le ton est sec! se dit Florival.

Mais il n'avait pas fait trois pas qu'il se rappelait que Mme de Berruis avait son mari à l'armée de la Péninsule.

—Et je l'oubliais! Allons, bien, se dit-il, autre bévue! je déprécie les soldats auprès de l'épouse d'un guerrier. Apollon est donc un dieu jaloux, qu'il n'empêche point ses disciples de dire si souvent des sottises?

V.

La Bavaroise.

Le café Frascati occupait, à l'angle du côté gauche de la rue de Richelieu et du boulevard Montmartre, l'emplacement de la superbe maison qui avait appartenu jadis à M. Taillepied de Bondy, receveur général d'Auch, l'hôtel Leconteux, qu'avait quitté Lavoisier pour aller à l'échafaud. L'Italien Garchi avait ouvert là, vers la fin du dernier siècle, cet établissement fameux où les muscadins de l'an III et de l'an V venaient égratigner du bout de leur cuiller les glaces au marasquin, tout en déblatérant contre les derniers montagnards ou contre le Directoire. La mode était alors aux jardins publics: Velloni s'était établi au pavillon de Hanovre et Tortoni au coin de la rue Taitbout. Le glacier italien avait considérablement depuis lors agrandi et décoré son café où ne venaient guère, au temps jadis, que les *impures* et les comédiennes, et où les grandes dames de 1809 se risquaient sans fausse honte. La clientèle de Garchi s'était d'ailleurs épurée, l'établissement s'était comme embelli.

Vingt-huit boutiques, collées en quelque sorte contre les murailles du jardin, le long du boulevard Montmartre, lui donnaient l'aspect animé d'une foire en plein vent. On débitait de tout un peu dans ces boutiques, des rubans et des gaufres, des boucles de souliers et des images égrillardes. Un Panorama, construit dans le jardin, attirait les curieux. C'était un va-et-vient continuel et charmant.

Un grand escalier large, attirant, luxueux, conduisait, après l'entrée du café, dans un péristyle; on traversait ensuite trois salons fort élégamment décorés, brillants de grandes glaces encastrées dans des panneaux de bois orange, aux chambranles bleu céleste, et l'on arrivait à une belle terrasse sablée, ornée de fleurs toute embaumée et courant le long du boulevard jusqu'à l'ancien hôtel Montmorency. Il était de mode de s'asseoir, après quelques tours de promenade, sur cette terrasse, et à demi étendu sur les chaises, de se moquer des passants du boulevard.

A continuer

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette", des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera fixé par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes verser.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, un marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.)
IDA.
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.
Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaises.
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau, A. Minnie à Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 105 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou à Big Bend Landing.
5 sept—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4, rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 105 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le beau bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kenison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas qu'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29janv— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. M. Landry, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
15 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin; [illegible] de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLÉANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,753 53
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 33
Dû par d'autres banques nationales	6,208 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	531 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	8,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,377 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	6,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,932 01

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1 000
Autres profits non partagés	2,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,350
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,5 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 97
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,932 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, vers le 2 février, à 7 heures du matin,
Le steamer allemand
FRANKFURT,
Capitaine F. VON BULOW,
partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
23 janv—6t. No 42 de la rue de l'Union.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:
	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	28 déc.	2 Fév.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 35
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 30 janv. à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1/4 pour cent.
Passage ... $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — [illegible]
A dater du 7 DÉCEMBRE, le bateau à vapeur ... [illegible] partira du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les passagers à toutes les stations du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à la ville, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE.
4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DÉPARTS—
Exprès du jour ... 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 6:30 p. m.
—ARRIVÉES—
Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ... 9:35 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov.— Surintendant.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express ... 7:20 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov.— Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans ... 10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac	
6	heures A. M.	7 ¼	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ¼	"
Midi	"	1 ¼	P. M.
2	P. M.	3 ¼	"
4	"	5 ¼	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:0 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3:40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5.30 P. M.	Mail	10.0 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.
8mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$456,328 96	
Primes de mer	62,839 86	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	147,588 14	
Primes remboursées	24,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,845 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 69	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716 36	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294 92	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,218 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	36,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservés pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
12jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$250,536 87		
Primes sur les risques de mer	95,189 62		
Primes sur les risques de rivières	$1,724 31		
Total		$450,7	
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$120,661 47		
Primes remboursées	1,961 60	$122,613 07	
Primes nettes acquises			$328,137 73
A ajouter:			
Intérêts	$9,185 35		
Profits et pertes	5,360 40		
Primes sur Bons	254 92	14,800 67	
			$342,938 40
Pertes payées:			
Sur les risques de feu	$90,741 55		
Sur les risques de mer	15,964 27		
Sur les risques de rivière	6,802 83		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	73,481 46	142,792 11	
Réassurances	16,210 42		
Réfaction (rebate)	21,818 98		
Commissions d'agences	27,439 65		
Dépenses d'agences	7,750 84		
Taxes et Licences	10,568 59		
Dépense de bureau	27,002 67		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,647 16		
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,287 84	
Bénéfice net			$72,670 57

ACTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,860 87	
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	43,233 78	
Effets à recevoir pour primes	7,540 83	
Prêts sur hypothèques	140,573 22	
Prêts sur nantissements	24,124 94	
Effets à recevoir	10,931 80	
Bons	33,413 83	
Actions	23,536 75	
Primes en voie de recouvrement	41,689 42	
Propriétés foncières	74,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des Etats-Unis	11,560 75	$551,524 58

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00	
Effets à payer	568 6	
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50	
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,283 46	
Dû à divers	7,008 84	
Fonds de réserve	11,029 07	482,954 02
Surplus		$72,570 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LeGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir de 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au «Fonds de réserve» (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15 janv—1m

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,976 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,316 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	2,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	12,608 85	71,429 15 · 117,677 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 03	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,222 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 27
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$84,728 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,250 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104 ... rue du Canal ... 10

VINGT-ET-UNIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,963 06	
Total des primes		$678,140 22
En moins, primes non expirées		131,486 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$546,693 22
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$287,344 61	
Sur risques de mer	47,792 44	
Sur risques de rivières	82,344 85	
		$327,476 90
Taxes		25,609 86
Réassurances et primes remboursées		26,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt		84,859 67
		$464,290 87
Profit		$102,451 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$202,814 42
Bons de la ville	214,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,631 88
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2080 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,889 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$63,247 68	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,559 21	$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$48,274 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,963 33	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	27,439 56	
Argent en banque	43,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		119,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,514 1
Total de l'actif		$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir de 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, G. T. Baddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchaimer,
Joseph B. Wolfe, E. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
26mai—

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.
Residence No 136 Esplanade Street

NEUVIÈME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37 ... Rue Carondelet ... 37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$390,078 53	
Sur risques de rivières	231,229 78	
Sur risques de mer	44,118 41	$665,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$90,742 00	
Primes remboursées	9,825 60	99,567
Montant net des primes		$565,7

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,387 90	
Sur risques de rivières	126,482 48	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,179
Réassurances		14,369 62
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,899 81
Profits et pertes		16,021 40—$390,582
Balance		$145,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,854
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfice net		140,224 53
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements		22,894 63
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,129

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 204,463 15
Comptes en voie de recouvrement	50,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	322,923 94
Effets à recevoir à courtes échéances	38,911 45
Actions de banques et autres actions	215,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 86
Bons de la ville et autres bons	119,881 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 05

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	99,743 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,856 22	
Ca sual (surplus	118,818 65	1,496,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Secrt. Vice-Président

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml Friedlander, Joseph McElroy,
A. Yates, E. K. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
E. F. Kohlsman.
23mai—1an

APPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,189,436 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,681 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,255 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,078 38
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$182,421 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 04
Espèces	32,222 35
Billet legal tender	183,456 00—352,579 71
Fonds de rachat dans les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$650,000 00
Surplus	25,530 84
Autres profits non partagés	35,890 62
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$963,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	22,013 01
Chèques de caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	69,439 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,480 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 26
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non converties l'année dernière	1,331 45	
	$7,084 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,127 09	$7,127 09

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$94,905 77½	
Propriétés foncières	9,450 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 28½	1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15	
Divers débiteurs	590 77	
Installations	1,000 00	
Intérêt courant	255 23	
		105,173
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	3,792 85	
Scrip	4,530 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 29	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	402 70	
Surplus de l'actif	16,470 22	105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
A. SAULET, Secrétaire. J. A. FERNANDEZ, Président.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Not. publ.
22 oct—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompté et intérêt		$324,875
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,628 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$79,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,270 5
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,046 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. B. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. G. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,817
Primes sur les Risques de feu	$120,080 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,311 65	
Primes sur les Risques de mer	38,721 13	
Moins les primes remboursées	1,727 63	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1872	20,627 00	24,414
Primes nettes pour l'année 1872		$174,808 14
Déficit pour l'année 1872		36,346 53
		$138,354 61
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,807	
Sur les Risques des rivières	19,	
Sur les Risques de mer	35,726 42	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,264 81	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	20,797 96	
	4,300	
	$64,395 18	
Maux, escomptes et intérêts	25,612 48	29,372
		$154,264
Pertes non réglées		20,00
		$134,26

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$28,409 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$62,573 38
Effets à recevoir en voie de recouvrement	$1,068 93
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	286,546 96
Actions de Banques	24,200 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	500 00
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	1,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	265,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,394 55	
Primes sur les rivières	11,046 55	
Primes maritimes	9,042 83	
	112,483 25	
Moins, primes remboursées	2,425 89	
	$110,057 73	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 68	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,559 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 25	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,457 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,604 85
		16,263 88

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	$31,008 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 88
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	15,100 69
En caisse	27,082 84
	$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS' ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,152 77
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$51,547 69	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		126,861
		$62,114 1
Total de l'Actif		$204,918

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Kats, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
dan, E. F. Del Bondio, C. H. Miller.
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nastiz,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
E. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wilderman 31 oct—

Premier état annuel
—DE—
LAFAYETTE INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 132 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnaire de l'année expirée le 31 décembre 1875.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,212 4	
Total des primes	$53,855 18	
En moins—primes non expirées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,978 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$,236 53	
Dépenses générales, moins profits et pertes et intérêts	12,121 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,586 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,323 49
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	17,500 00
Prêts garanti par des actions	1,099 00
Actions appartenant à la compagnie	27,540 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	2,338 86
[illegible]	
Sur cent d'intérêt	19,250 0
[illegible]	16,642 44
Primes en voie de recouvrement	27,180 84
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dû par la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,119 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 78
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 50
	$355,941

PASSIF.

Capital, 4,182 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,715
Montant réservé pour garantir sur montant de tous les risques non expirés, montant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent, réserve	17,938 46
Montant réservé pour perte non réglée	5,546 69
Balance non payés	769 11
	$355,941 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1874.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ÉTAT.
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,715 10
Dépenses courantes et taxes payées		26,542 69
Primes payées		56,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,69 17	
Billets Legal Tender	466,555 00	
		$705,4
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de cinq pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545

PASSIF.

Capital payé		$850,000 0
Surplus		38,890 00
Autres profits non-partagés		87,474 40
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		4,1 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,3[illegible]	
Certificats "demand" de dépôts		
Chèques certifiés	7,000 00	
Chèques du caissier, non payés	12,550 56	
	100 00	
		1,342,[illegible]
Dû à d'autres banques nationales		79,641 16
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

130 ... RUE DE LA COMMUNE ... 130
NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$60,558	
Mer	15,539 20	
Rivières	59,131	
Primes—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Pertes par le feu	$9,619	
Pertes sur les rivières	$3,561	$42,161
Réfaction (rebate)		28,234 21
Réassurances		5,699 06
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211
Capital		3,170 42
Loyers		6,558
Dépenses		15,406 48
		$117,396
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$44,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,932 94
Actions du Harbor boat	550 00
Bons de la Ville	3,320 00
Actions de la banque de l'Etat	8,600 00
Comptes pour recouvrements	14,822 51
En caisse	16,100 00
	$247,412 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
16 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 663,[illegible]
Prêts sur demande		65,[illegible]
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		5,000
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		12,263
Dû par des banques et des banquiers solvables		9,165 0
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Billets des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse, etc	451,628 95	
Dans les banques de New-York	294,860 1	763,490 88
Total de l'actif		$1,530,441 92

PASSIF.

Capital payé		$ 300,000
Excédant de fonds		37,000
Billets émis		267,100
Dépôts		1,178,804 66
Dû à des banques et à des banquiers solvables		54,189
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,695 62	
Moins dépenses et taxes	19,508 87	
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)		48,256 78
Total du passif		$1,530,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.